

MAC CROISSANCE FCP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « MAC CROISSANCE FCP » pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 3.031.950, un actif net de D : 3.008.821 et un bénéfice de D : 263.984, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « MAC CROISSANCE FCP » comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2016, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement « MAC CROISSANCE FCP », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 décembre 2016, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes d'observation

4. Les disponibilités représentent à la clôture de l'exercice 36,09% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
5. Les obligations et valeurs assimilées représentent à la clôture de l'exercice 8,35% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 25% fixé par l'article 2 du règlement intérieur du fonds.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

Vérifications et informations spécifiques

6. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
7. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 24 mars 2017

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2016	31/12/2015
Portefeuille-titres	4	<u>1 935 288</u>	<u>1 943 821</u>
Actions et droits rattachés		1 534 521	1 242 178
Obligations et valeurs assimilées		253 177	560 564
Titres OPCVM		147 590	141 079
Placements monétaires et disponibilités		<u>1 094 212</u>	<u>956 239</u>
Disponibilités		1 094 212	956 239
Créances d'exploitation		<u>2 450</u>	<u>2 973</u>
TOTAL ACTIF		<u>3 031 950</u>	<u>2 903 033</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	5	18 041	9 412
Autres créditeurs divers	6	5 088	3 790
TOTAL PASSIF		<u>23 129</u>	<u>13 202</u>
ACTIF NET			
Capital	7	2 977 791	2 830 609
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		6	14
Sommes distribuables de l'exercice		31 024	59 208
ACTIF NET		<u>3 008 821</u>	<u>2 889 831</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>3 031 950</u>	<u>2 903 033</u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Not e	Année 2016	Année 2015
Revenus du portefeuille-titres	8	60 941	90 315
Dividendes		36 982	60 874
Revenus des obligations et valeurs assimilées		23 959	29 441
Revenus des placements monétaires	9	18 379	15 635
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		79 320	105 950
Charges de gestion des placements	10	(45 404)	(37 354)
REVENU NET DES PLACEMENTS		33 916	68 596
Autres charges	11	(9 458)	(7 885)
RESULTAT D'EXPLOITATION		24 458	60 711
Régularisation du résultat d'exploitation		6 566	(1 503)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		31 024	59 208
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(6 566)	1 503
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		(44 651)	41 971
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cessions de titres		322 412	82 239
Frais de négociation de titres		(38 235)	(28 941)
RESULTAT DE L'EXERCICE		263 984	155 980

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2016	Année 2015
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>263 984</u>	<u>155 980</u>
Résultat d'exploitation	24 458	60 711
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(44 651)	41 971
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	322 412	82 239
Frais de négociation de titres	(38 235)	(28 941)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	<u>(55 387)</u>	<u>(59 887)</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>(89 607)</u>	<u>231 092</u>
Souscriptions		
- Capital	1 720 972	353 678
- Régularisation des sommes non distribuables	161 556	18 988
- Régularisation des sommes distribuables	16 963	4 649
Rachats		
- Capital	(1 809 361)	(137 974)
- Régularisation des sommes non distribuables	(173 404)	(6 146)
- Régularisation des sommes distribuables	(14 226)	(2 511)
- Droits de sortie	7 893	408
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>118 990</u>	<u>327 185</u>
ACTIF NET		
En début d'exercice	2 889 831	2 562 646
En fin d'exercice	3 008 821	2 889 831
NOMBRE DE PARTS		
En début d'exercice	15 724	14 478
En fin d'exercice	15 233	15 724
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>197,520</u>	<u>183,785</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>9,52%</u>	<u>6,03%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

MAC CROISSANCE FCP est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la société « MAC-SA » et de AMEN BANK et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 16 février 2005.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 15 novembre 2005.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

MAC CROISSANCE FCP est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant MAC SA.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2016 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du fonds.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évaluées au 31 décembre 2016 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.4-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.5-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2016 à D : 1.935.288 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% Actif net
Actions & droits rattachés		1 485 571	1 534 521	51,00%
AMEN BANK	3 077	76 343	74 488	2,48%
ASSAD	40 000	209 534	243 400	8,09%
BH	7 500	124 528	135 735	4,51%
BIAT	1 854	161 323	164 285	5,46%
BNA	5 000	45 706	45 005	1,50%
CARTHAGE CEMENT	110 000	244 488	225 280	7,49%
ENNAKL AUTOMOBILES	5 000	72 169	72 000	2,39%
EURO CYCLES	6 000	253 038	245 418	8,16%
S.A.H	17 500	202 571	237 265	7,89%
SOTRAPIL	7 500	70 478	65 933	2,19%
TELNET	7 255	25 393	25 712	0,85%
Titres OPCVM		141 415	147 590	4,91%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	850	89 275	89 398	2,97%
MAC EQUILIBRE FCP	324	52 140	58 192	1,93%
Obligations de sociétés & valeurs assimilées		248 480	253 177	8,41%
<u>Obligation de sociétés</u>		165 000	168 333	5,59%
Emprunt obligataire Amen Bank 2007	1 500	15 000	15 580	0,52%
Emprunt obligataire Amen Bank subordonné 2012 TV TMM+1,3%	2 000	120 000	121 560	4,04%
Emprunt obligataire Banque de Tunisie et Emirats 2011 A TV TMM+1,3%	500	30 000	31 193	1,04%
<u>Bons du trésor assimilables</u>		83 480	84 844	2,82%
BTA 6,9% 05/2022 (15 ANS)	80	83 480	84 844	2,82%
TOTAL		1 875 466	1 935 288	64,32%
Pourcentage par rapport au total des actif				63,83%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2015	1 737 082	108 466	98 273	1 943 821	
* Acquisitions de l'exercice					
Actions côtées	5 372 201			5 372 201	
Titres OPCVM	2 530 278			2 530 278	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
Actions côtées	(5 042 910)			(5 042 910)	309 337
Titres OPCVM	(2 516 435)			(2 516 435)	13 075
Annuités Obligations de sociétés	(45 000)			(45 000)	
Bons de Trésor Zéro Coupon	(159 750)			(159 750)	
* Variation des plus (ou moins) values latentes					
Actions côtées			(36 949)	(36 949)	
Bon du trésor et assimilables			(370)	(370)	
Titres OPCVM			(7 332)	(7 332)	
* Variation des intérêts courus					
		(102 266)		(102 266)	
Soldes au 31 décembre 2016	1 875 466	6 200	53 622	1 935 288	322 412

Note 5 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2016 à D : 18.041, contre un solde de D : 9.412 à la clôture de l'exercice précédent, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	8 530	8 544
Rémunération variable du gestionnaire	8 644	-
Rémunération du dépositaire	867	868
Total	18 041	9 412

Note 6 : Autres créiteurs divers

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2016 à D : 5.088, contre un solde de D : 3.790 à la clôture de l'exercice précédent, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Redevance CMF	250	254
Rémunération du CAC	4 672	3 223
Autres	166	313
Total	<u>5 088</u>	<u>3 790</u>

Note 7 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2015

Montant	2 830 609
Nombre de parts	15 724
Nombre de copropriétaires	34

Souscriptions réalisées

Montant	1 720 972
Nombre de parts émises	9 560
Nombre de copropriétaires nouveaux	3

Rachats effectués

Montant	(1 809 361)
Nombre de parts rachetées	(10 051)
Nombre de copropriétaires sortants	(6)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(44 651)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	322 412
Régularisation des sommes non distribuables	(11 848)
Droits de sortie	7 893
Frais de négociation de titres	(38 235)

Capital au 31-12-2016

Montant	2 977 791
Nombre de parts	15 233
Nombre de copropriétaires	31

Note 8 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 décembre 2016 à D : 60.941, contre un solde de D : 90.315 au 31 décembre 2015, et se détaillent comme suit :

	2016	2015
<u>Dividendes</u>	36 982	60 874
des actions admises à la cote	34 587	33 740
des titres OPCVM	2 395	27 134
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>	23 959	29 441
intérêts des obligations de sociétés	7 948	10 943
intérêts des BTA et BTZC	16 011	18 498
TOTAL	60 941	90 315

Note 9 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à D : 18.379, contre D : 15.635 au 31 décembre 2015 et s'analyse comme suit :

	2016	2015
Intérêts des certificats de dépôts	8 211	4 213
Intérêts des dépôts à vue	10 168	11 422
TOTAL	18 379	15 635

Note 10 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à D : 45.404, contre un solde de D : 37.354 au 31 décembre 2015, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	33 409	33 958
Rémunération variable du gestionnaire	8 644	-
Rémunération du dépositaire	3 351	3 396
Total	45 404	37 354

Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2016 à D : 9.458, contre un solde de D : 7.885 au 31 décembre 2015 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Rémunération du CAC	6 157	4 466
Redevance du CMF	2 831	2 878
Services bancaires et assimilés	139	112
Autres	331	429
Total	9 458	7 885

Note 12 : Autres informations

12.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Revenus des placements	5,207	6,738	9,235	5,614	4,263
Charges de gestion des placements	(2,981)	(2,376)	(3,260)	(2,442)	(2,524)
Revenus net des placements	2,226	4,363	5,975	3,173	1,740
Autres produits	-	-	-	0,062	-
Autres charges	(0,621)	(0,501)	(0,541)	(0,369)	(0,337)
Résultat d'exploitation (1)	1,606	3,861	5,434	2,865	1,403
Régularisation du résultat d'exploitation	0,431	(0,096)	(1,548)	(0,107)	(0,248)
Sommes distribuables de l'exercice	2,037	3,765	3,885	2,758	1,155

Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(2,931)	2,669	21,856	(17,243)	(4,849)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	21,165	5,230	(15,013)	6,992	2,382
Frais de négociation de titres	(2,510)	(1,841)	(1,639)	(1,055)	(1,625)
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	15,724	6,059	5,204	(11,305)	(4,091)
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	17,330	9,920	10,637	(8,440)	(2,688)
Droits de sortie	0,518	0,026	-	-	0,068
Résultat non distribuable de l'exercice	16,242	6,085	5,204	(11,305)	(4,023)
Régularisation du résultat non distribuable	(0,778)	0,817	(1,835)	1,111	3,076
Sommes non distribuables de l'exercice	15,465	6,901	3,369	(10,195)	(0,947)
Distribution de dividendes	3,766	3,885	2,758	1,155	1,526
Valeur liquidative	197,520	183,785	177,003	172,507	181,099
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,56%	1,32%	1,87%	1,38%	1,39%
Autres charges / actif net moyen	0,33%	0,28%	0,31%	0,21%	0,19%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,07%	2,09%	2,22%	1,56%	0,64%

12.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "MAC CROISSANCE FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds.

En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- une rémunération en hors taxes de 1% l'an, calculée quotidiennement sur la base de l'actif net.
- Une commission de surperformance si MAC CROISSANCE FCP dépasse un rendement minimum exigé égal au TMM+4%. Cette commission de surperformance qui est de 15% majorée de la TVA est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, son règlement effectif se fait annuellement.

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée quotidiennement sur la base de l'actif net avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes.